

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-quatre octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'YVILLE-SUR-SEINE, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mme BIENFAIT-LOISEL Nadine, Maire.

Etaient présents : GUILMOT Jean-Pierre, SOMMELLA Hélène, DECHAMPS Catherine, LE GALLO François, LARCHEVEQUE Marc, DECAUX Nicolas.

Etaient absents : WEBER François (excusé), BAUDIN Marie-Thérèse (excusée), CHERON Dominique

Création d'un poste d'adjoint technique non permanent.

pour une durée de 5 mois_ à compter du 1^{er} novembre 2019 pour effectuer des travaux d'entretien du matériel technique et des bâtiments communaux ainsi que des espaces et équipements publics.

Cimetière / procédure de reprise des concessions échues.

Dans le cadre de la réhabilitation du cimetière communal et de la mise en conformité des sépultures, il a été répertorié à la date du 24 octobre 2019, que des concessions à durée déterminée sont échues, parfois depuis longtemps, et aucun renouvellement des droits concédés par le concessionnaire ou ses ayants droit n'a été fait dans le délai légal.

le conseil municipal décide :

- D'aviser les familles concernées, par voie d'affichage d'un avis municipal en mairie et au cimetière, d'apposer sur les concessions un panneau invitant les familles à se présenter en mairie et d'adresser un 1^{er} courrier en LR avec AR aux concessionnaires en vie ou à leurs ayants droit lorsque leur adresse est connue puis, si cela s'avère nécessaire, un 2nd et dernier courrier de relance 15 jours avant la date butoir.
- De proposer aux concessionnaires ou à l'ayant droit le plus diligent qui se fait connaître en mairie de renouveler la concession selon les termes de l'acte de concession initial au tarif en vigueur au moment de la demande de renouvellement à condition que la sépulture soit en bon état d'entretien ou remise en état si besoin,
- De fixer comme date butoir à cette procédure, le 17 avril 2020 de manière à laisser un délai suffisant et raisonnable aux familles, même non domiciliés dans la commune, grâce à la fête de la Toussaint, pour se faire connaître en Mairie et réaliser les démarches nécessaires.
- De reprendre les sépultures dont la situation n'aura pas été régularisée au terme de cette date, afin de libérer les terrains.
- De déléguer à M. le Maire, en vertu de l'article L.2122.22 8° du Code général des collectivités territoriales, la délivrance et la reprise des concessions funéraires et de le charger, de façon générale, de l'application de la présente délibération.

Renouvellement convention GPMR / location terrain bâche incendie au marais jusqu'au 29 février 2024.

Modification du tableau du taux de promotion des agents communaux /Ajout catégorie B.

Création et suppression de 2 emplois dans le cadre d'un avancement de grade.

Poste supprimé	Poste créé
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe
Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 24/09/2019

Portant sur les ajustements de transferts de : Extension des réseaux électriques ; Espaces verts de l'Ecole Supérieure d'ART et de Design Le Havre-Rouen ; Voirie de Mesnil-sous-Jumièges et parking d'Elbeuf;

Délibération pour un arrêté portant les limites d'agglomération de la commune : RD 45 E, RD 265 PR2 +120, RD 265 PR1 + 412./ Annule et remplace la délibération n°35-2019 du 36/07/2019.

Désignation de la zone traversée	Points	Voie	Repères kilométriques et géographiques		
Commune d'Yville sur Seine		RD 45 E	PR 0+0	0,885631	49,402104
		RD 265	PR 2+120	0,880629	49,398085
		RD 265	PR 1+412	0,879693	49,403235

Adhésion à la convention de participation pour le risque « prévoyance ».

A compter du 1^{er} janvier 2020 avec participation financière de la commune.

Avis sur dossier de la carrière STREF de Jumièges – Le Mesnil.

Le conseil municipal n'émet aucune réserve sur le projet de prolongation d'exploitation et de modification de remise en état d'une carrière par remblayage partiel d'un plan d'eau avec des matériaux inertes sur les communes de Jumièges et Mesnil-sous-Jumièges.

Pour info : Une enquête publique se tiendra dans ces deux communes du 13 novembre au 13 décembre 2019.

Travaux divers :

Le conseil municipal donne un avis favorable pour la réalisation des travaux suivants :

. Réhabilitation du petit mur du cimetière et du chapeau selon devis présentés par la société Printemps :

. Remise en état du chemin piéton Route du Marais : desservant l'arrêt de car, décapage et apport de tout venant sur une surface de 280,80 m2 selon devis présenté par Presqu'île terrassement .

. Illuminations de Noël : poursuite de la montée en puissance des illuminations de Noël pour le projet lancé en 2015 avec pose de 2 décorations rue de l'église, une décoration route de la Bouille et 2 décorations rue du village

Fin de la séance à 23h00

